

# Casques de protection

La protection de la tête est définie par 3 normes :

- Casquettes antichocs EN812
- Casques de sécurité industriels EN397
- Casques industriels haute performance EN14052

Composition d'un casque de sécurité

- Un casque de protection est constitué de deux composants qui fonctionnent ensemble :
  - La coque rigide et légère ; sa forme lui permet de repousser les chutes d'objets
  - Le système de suspension situé à l'intérieur du casque, il maintient la coque en place sur la tête pour que l'utilisateur puisse se déplacer ; il a pour principal objectif d'absorber l'énergie.

Niveaux de protection de la tête – Casques de sécurité

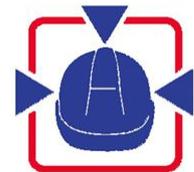
- EN 397 - Casques industriels
  - Absorption des chocs - percuteur à lame plate de 5 kN à 1 m - Résistance à la pénétration - percuteur pointu (rayon 50 mm) de 3 kN à 1 m



Protection de la calotte

La force transmise à la tête ne doit pas dépasser 5,0 kN pour un impact sur la calotte

- EN 14052 - Casques industriels haute performance
  - Absorption des chocs - percuteur (rayon 35 mm) de 5 kN à 2,0 m  
Deuxième frappe reconditionnée à 1,0 m
  - Résistance à la pénétration - percuteur à lame plate de 1 kN à 2,5 m  
Deuxième frappe reconditionnée à 2,0 m
  - Tous les essais peuvent être effectués à n'importe quel angle entre 15°-60°.



Protection renforcée de la calotte et latérale

CE – Exigences d'essai

- **Obligatoire :**
  - Absorption d'énergie
  - Résistance à la pénétration
  - Résistance à la flamme
  - Étiquette (l'étiquette adhésive peut contenir le logo CE).
- **Optionnel (marquage) :**
  - 20°, -30° ou -40 °C - Température très basse
  - +150 °C - Température très élevée
  - 440 V ca - Isolation électrique
  - MM - Projection de métal liquide
  - LD - Déformation latérale
- **EN 50365 - casques isolants électriques, installations à basse tension.**  
Applicable aux casques électriques isolants utilisés pour travailler sur des éléments sous tension ou presque sous tension dans des installations ne dépassant pas 1000 Vca ou 1500 Vcc



A propos d'un casque de sécurité

**Stockage :** doit être stocké dans un endroit frais et sombre dans son emballage d'origine. Il est recommandé de maintenir la température d'entreposage dans une fourchette  $\pm 15$  °C

**Inspection :** La coque et la suspension doivent être inspectées visuellement avant chaque utilisation contre les signes de bosses, fissures, pénétration et dommages causés par impact. Un casque endommagé ou qui a reçu un impact sévère, doit être retiré du service.

**Longévité :** celle d'un casque de sécurité est de 5 ans à compter de sa première utilisation ou de 10 ans à compter de sa fabrication.

**Suspension :** à remplacer tous les ans pour des raisons d'hygiène.